

COMPTE RENDU DE REUNION

BUREAU SYNDICAL DU 01 SEPTEMBRE 2014

L'an 2014, le 01 septembre à 14H00, s'est réuni, dans les locaux du SDE, à Privas, sous la présidence de M. Jacques GENEST, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

	P	E	A		P	E	A		P	E	A
G.CHAPUIS (vp)	x			P.XAVIER (vp)	x			D.NURY	x		
M.VALLA (vp)	x			S.CIVIER (vp)	x			E.ORIVES		x	
P.COUDENE (vp)	x			R.SABATIER (vp)	x			IP.RIVIER	x		
JP BULINGE (vp)	x			I.MURE (vp)	x			C.VERNEY	x		
J.LEYNAUD (vp)	x			JP DEBARD	x			B.ROUVEYROL	x		

P = Présent, E = Excusé A = Absent

Jacques GENEST, accueille les membres du Bureau et souhaite la bienvenue à Sandrine LALANDE qui prend ses fonctions de Directeur Administratif et Financier en remplacement de Jean-Louis MANAUT qui fera valoir ses droits à la retraite d'ici la fin d'année. Il présente les excuses de Eric ORIVES qui n'a pas pu participer à la présente réunion.

Le Bureau passe ensuite à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1. Subventions EP aux collectivités

Après présentation par Mr P. Coudène, vice président, le Bureau décide de donner une suite favorable aux demandes de subventions pour des travaux d'éclairage public, pour un montant de 56 320 euros de subventions (cf liste jointe).

2. Subventions EP aux collectivités pour le remplacement des ballons fluorescents

Le Bureau décide de donner une suite favorable aux demandes de subventions pour des travaux d'éclairage public-remplacement des ballons fluorescents, pour un montant de 111 919 euros de subventions (cf liste jointe).

3. Subventions TELECOM

Le Bureau décide d'accorder diverses subventions aux communes figurant sur la liste ci-jointe, pour l'enfouissement de lignes téléphoniques, pour un montant total de 2 687 euros (cf liste jointe).

4. Travaux en coordination – Opérations sous mandat

Le Bureau donne l'autorisation au président de signer les conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les collectivités dont la liste est jointe en annexe à la délibération et au présent compte-rendu.

5. Transformation d'emplois.

Afin d'assurer l'avancement de grade de certains personnels du Syndicat, il est proposé la transformation des emplois ci-après :

- 2 postes de Techniciens Territoriaux en emplois de Techniciens Principaux de 2ème classe ,
- 1 poste de Technicien Principal de 2ème classe en emploi de Technicien Principal de 1ère classe(avec effet au 1/7/2014).

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la transformation d'emplois dans les conditions ci-dessus.

6. Avenant au marché ER 2006/2009 –Lot 14-

Dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux BT sur la commune de Lavedieu (RN 102), des travaux de terrassement en tranchée sont réalisés sur l'emprise de la Route Nationale.

La structure de chaussée est composée pour partie de béton qu'il convient de démolir et de reconstituer. Or le bordereau des prix ne comporte pas d'article relatif à la démolition au BRH de béton en tranchée, ni à la mise en place de béton auto compactant, d'où le présent avenant au marché.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président à la signature de l'avenant proposé.

7. Achats groupés de Gaz. Constitution d'un groupement de commandes avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED).

Après consultation menée auprès des adhérents du SDE, il ressort à ce jour que 36 communes et 2 communautés d'agglomération seraient intéressées par la création d'un groupement d'achat GAZ.

En conséquence, le Bureau Syndical réuni en séance le 21 juillet 2014 a décidé, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commandes.

Dans le même temps, le SDED délibérerait en ce sens pour les communes de la Drôme.

Aussi, afin d'optimiser les opérations de mise en concurrence mais aussi la maîtrise des consommations, il est donc proposé au Bureau de statuer favorablement sur la mise en place d'un groupement d'achat de fourniture gaz commun SDED/SDE 07 dont le SDED assurerait la mission de coordonnateur.

Toutefois, le SDE 07 resterait l'interlocuteur privilégié de ses communes membres en relayant les informations et récupérant les informations techniques et administratives de ces dernières.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la constitution du groupement interdépartemental de commande gaz avec le SDED,
- Autorise le SDED à être coordonnateur de ce Groupement d'achat,
- Décide de représenter les communes ardéchoises membres du SDE 07 au sein du groupement d'achat,
- Décide de rester l'interlocuteur privilégié des communes ardéchoises intéressées par le dit groupement,
- Autorise le Président aux formalités utiles et notamment pour la signature de la convention constitutive du Groupement

8. MOT – Régularisation de dossiers dont les travaux ont déjà commencé.

Dans le cadre de ses missions, le syndicat effectue de très nombreuses opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée en matière d'éclairage public ou bien encore de travaux télécom.

A l'occasion des travaux d'électrification rurale, les municipalités décident de coordonner d'autres travaux, du type éclairage public ou télécom et c'est alors qu'il est décidé, conjointement, de travailler en maîtrise d'ouvrage déléguée puisque le transfert de ces compétences n'a pas été réalisé.

Il arrive donc que des opérations sous MOT démarrent alors même que le Bureau n'a pas statué et ce, pour ne pas ralentir l'opération dans sa globalité.

C'est ainsi qu'à ce jour, 6 dossiers doivent être régularisés afin de ne pas pénaliser les entreprises dans les délais de paiement.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Confirme que ces conventions interviennent dans le cadre de travaux coordonnés
- Reconnaît que les travaux ont donc été réalisés avant la décision de Bureau mais après accord de la collectivité concernée
- Atteste de l'établissement de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée
- S'engage à l'avenir, à valider les dossiers dès le démarrage de l'opération afin de pouvoir produire les justificatifs nécessaires au paiement par la paierie Départementale dans le respect de la cohérence des dates

* * * *

Le Bureau Syndical passe ensuite à l'examen des questions diverses. Le point est fait par le Président sur les affaires suivantes :

Jacques Genest présente et commente les différents tableaux de bord financier, ainsi que le programme travaux 2014, en électrification rurale avec un engagement au 01 septembre de 8 800 K€.

Le Président présente le tableau de bord concernant le suivi des travaux avec notamment :

1. Le nombre et le montant des demandes et des APS
2. Le nombre et le montant des ordres de services études
3. Le nombre et le montant des ordres de services travaux

Les sujets suivants sont également évoqués :

- Le point sur les candidats aux commissions « Eclairage Public » et « Energie » se fera lors du prochain Bureau (candidature possible jusqu'au 15 septembre)
- La réforme liée au décret du FACE
- Une réflexion doit être menée dès à présent, pour un éventuel groupement d'achat de fourniture d'électricité (fin des tarifs régulés de vente au 31 décembre 2015)
- Des réunions de secteurs au nombre de 5, réparties sur le département vont être organisées début octobre pour une séance d'initiation à l'utilisation du SIG (cadastre) destinées aux nouveaux élus et aux secrétaires de mairie
- Une réunion territoriale regroupant une vingtaine de communes a été organisée conjointement avec ERDF pour expliquer le rôle et les missions du concédant et du concessionnaire. Cette première réunion, très appréciée des élus, a eu lieu à Coucouron. Elle a vocation à être reproduite sur les autres territoires du département.

Le Bureau syndical prend ensuite connaissance de l'agenda des prochaines réunions.

- Présentation des CRAC Electricité et Gaz : le mardi 16 septembre
- Bureau Syndical : le lundi 27 octobre à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le président

J. GENEST



SUBVENTIONS - RESEAUX TELECOM - 2014/7 - taux : 0,25

COLLECTIVITES	TRAVAUX HT	SUBVENTION
245 ST JEAN DE MUZOLS	991	248
TOTAL	991	248

SUBVENTIONS - RESEAUX TELECOM - 2014/7 - taux : 0,5

COLLECTIVITES	TRAVAUX HT	SUBVENTION
515 CdCommunes entre Loire et Allier	4 878	2 439
TOTAL	4 878	2 439

Eclairage public 2014/7

COLLECTIVITES	TRAVAUX HT	SUBVENTION
GLUIRAS	1 088	544
LAVEYRUNE	30 000	15 000
CdCommunes entre Loire et Allier - LEPERON	3 189	1 595
RUOMS	1 708	854
ST ALBAN AURIOLLES	8 940	4 470
ST BAUZILE	14 846	7 423
ST JEAN DE MUZOLS	8 480	4 240
ST MAURICE D'IBIE	497	249
VAGNAS	15 135	7 568
VOGUE	28 754	14 377
TOTAL	112 639	56 320

Remplacement Ballons Fluo 2014/7

COLLECTIVITES	TRAVAUX HT	SUBVENTION
BALAZUC	15 960	7 980
BEAUCHASTEL	37 166	17 150
CHOMERAC	27 315	13 658
GUILHERAND-GRANGES	27 251	13 266
JUVINAS	25 000	12 500
LES OLLIERES sur EYRIEUX	4 145	2 073
ROCHEMAURE	31 462	15 439
ST CIERGE sous LE CHEYLARD	30 000	15 000
VERNOSC LES ANNONAY	29 705	14 853
TOTAL	228 004	111 919

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

Dossier	Lot	Collectivité	Éclairage Public
140025EP	9	ST MARTIN sur LAVEZON	Éclairage Public
140026EP	4	BAIX	Remplacement Ballons Fluo(Postes 01 à 13)
140027EP	10	LES VANS	Remplacement Ballons Fluo (2eme tranche)
140028EP	6	ST ETIENNE DE LUGDARES	Eclairage Public Montée du Carmel
140029EP	4	ST JULIEN EN ST ALBAN	Eclairage du terrain de tennis
140030EP	10	VALLON PONT D'ARC	Extension EP Rue Lucie AUBRAC
140031EP	7	ST ANDEOL DE VALS	Remplacement Ballons Fluo
140032EP	3	MAUVES	Remplacement Ballons Fluo : (Postes 01 à 24)
			Eclairage zone industrielle